Conjuration menée par Georges Cadoudal (5)

La conspiration est éventée

«Rendu fou par la peur», un condamné à mort révèle des détails liés à la conspiration. Bonaparte envoie les gendarmes d'élite régler l'affaire.

Toutefois la situation de la ferme de la Poterie trop fréquentée n'est pas du goût de Georges Cadoudal qui souhaite protéger son anonymat ; Michel Troche lui procure alors un refuge plus discret dans une maison de Mancheville, hameau d'Etalondes, où Cadoudal séjournera plusieurs semaines.

Un mois plus tard se déroule un événement qui paraît sans lien : le 35 Fructidor de l'An XI (22 septembre 1803), le Commissaire de la Marine de Dieppe s'étonne de n'avoir eu aucune connaissance de l'arrestation par la Gendarmerie Nationale de seize marins du Tréport qui sont conduits à Rouen aux ordres du Préfet de la Seine-Inférieure ; ces marins composaient les équipages des bateaux de pêche commandés par Jean Thomas Verger et Laurent Décorde lorsqu'ils ont été arrêtés le 26 Thermidor. Le Commissaire de la Marine précise que «ces équipages sont composés essentiellement d'hommes infirmes, de vieillards et d'enfants» ; Laurent Décorde souffre lui-même d'une infirmité du bras gauche. Ces hommes sont incarcérés à Dieppe depuis le 33 Fructidor (20 septembre) et le 34 Fructidor au soir « ils n'avaient pas encore pu obtenir un morceau de pain ». Le Commissaire de la Marine se montre troublé que ces matelots soient soustraits à l'autorité maritime et « soumis à la police d'une autorité qui leur est étrangère»: prédomine sans doute chez lui un pressentiment sur l'aspect politique de cette arrestation ... Faut-il déjà y voir quelque rapport insoupçonné avec des mouvements aux alentours de Biville-sur-Mer ?

Toutefois l'entreprise conçue par les conspirateurs se poursuit sans autre inquiétude et le brick «Vincejo» croise régulièrement au large de Biville. Ainsi dans la nuit du 25 au 26 Frimaire de l'An XII (17 au 18 décembre 1803), accueilli par Cadoudal,

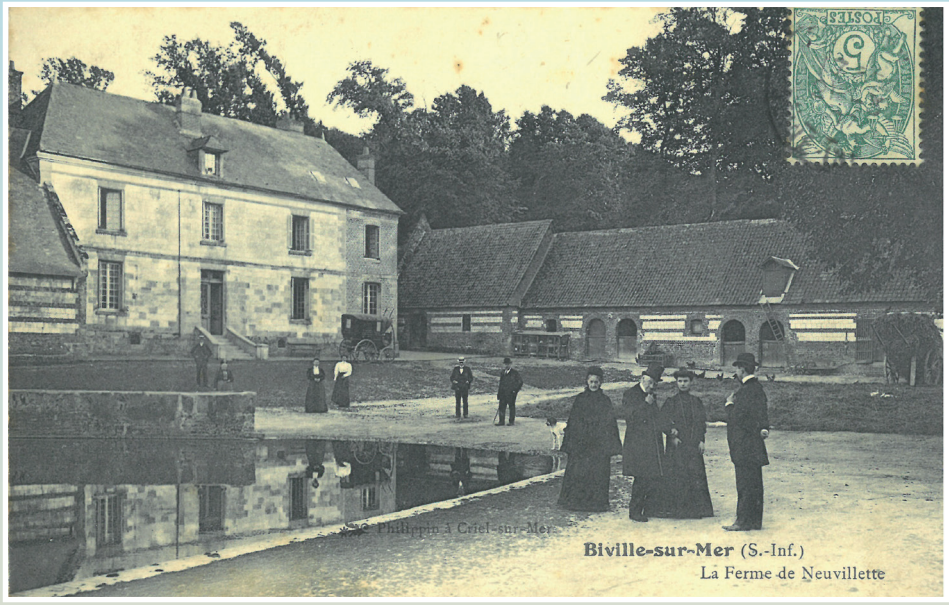

le duc Armand de Polignac (1771-1847) débarque dans un épais brouillard au pied de la valleuse de Parfonval et se réfugie dans la grande ferme de Neuvillette où il passe la nuit.

Les révélations de Quérelle

Le 25 Nivôse de l'An XII (16 janvier 1804), vers 23 heures, Jean-Charles Pichegru (1761-1804) débarque à son tour sur la côte normande, accueilli sur la falaise de Biville par Cadoudal et ses complices qui l'attendent dans un froid vif et une neige épaisse. Mais ce ciel limpide semble s'obscurcir pour Cadoudal : une lettre compromettante de Jean-Pierre Quérelle est interceptée par les autorités qui en avertissent immédiatement la Police ; celle-ci fait arrêter Quérelle qui est incarcéré à la prison du Temple. Traduit devant une commission militaire, Quérelle est condamné à mort. Le 7 Pluviôse de l'An XII (27 janvier 1804), à quelques heures de son exécution, «rendu fou par la peur et l'appréhension du supplice», Quérelle consent à faire d'importantes révélations et s'en ouvre au directeur de la Police de Sûreté Générale, Pierre François Réal (1757-1834) ... qui, à l'issue de l'interrogatoire, se précipite en toute hâte chez le Premier Consul : Georges Cadoudal est à Paris à la tête d'une conspiration et bientôt un prince de la famille royale y sera aussi !!!

Sont désormais dévoilés et connus le point de débarquement à la falaise de Biville, l'existence d'une route d'étapes jusqu'à Paris et jusqu'à l'implication de Gaston Troche qui est secrètement arrêté avec son père à Eu le 12 Pluviôse de l'An XII (2 février 1804) et conduit à Paris. Il avoue et déclare que c'était lui qui recevait et conduisait les conjurés à Biville et qu'il sait que, dans les premiers jours de février, un quatrième débarquement est projeté à la falaise ... Sur le champ Bonaparte envoie à Dieppe son aide de camp le général de brigade Anne Jean Marie René Savary (1774-1833) avec une cinquantaine de gendarmes d'élite.

Le 21 Pluviôse de l'An XII (11 février 1804) Savary ordonne au Commissaire de la Marine de Dieppe «de ne laisser sortir jusqu'à nouvel ordre aucun bâtiments neutres et pêcheurs de Dieppe et Tréport». A la fin du XIX^{e} siècle, le souvenir de l'opération de police des hommes de Savary sur la falaise de Biville-sur-Mer restait encore vivace dans la mémoire d'habitants du littoral, qui confirmaient la présence à Biville, à Assigny et à Tocqueville-sur-Eu des gendarmes qui veillaient la nuit sur la falaise, malgré la neige et un froid vif.

(À suivre)

Jérôme Maes